



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus

Date de publication: SHAB - 09.11.2018

Numéro de publication: SR01-0000000176

Canton: GE

Entité de publication:

Poncet, Buhler, Lacin & Vallery, Rue Pedro-Meylan 5, 1208 Genève

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus Mourgue d'Algue & Cie avec Gonet & Cie SA

Organisation transférante:

Mourgue d'Algue & Cie
CHE-107.748.838
Rue de la Fontaine 5
1204 Genève

Organisation reprenante:

Gonet & Cie SA
CHE-107.746.733
boulevard du Théâtre 6
1204 Genève

Publication de la fusion dans la FOSC: 05.11.2018

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).
Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.

05.02.2019 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

Point de contact:

Gonet & Cie SA
boulevard du Théâtre 6
1204 Genève